COMMUNIQUÉ DE PRESSE: le 25 juin 2010 à 09h UTC

L'ICANN approuve les noms de domaine internationalisés chinois

Le Conseil d'administration s'avance concernant la demande de nom de domaine .XXX

Bruxelles, Belgique... le 25 juin 2010 ... Suite à la décision prise par le Conseil d'administration de l'ICANN approuvant un jeu de noms de domaine internationalisés en langue chinoise, des millions d'utilisateurs de langue chinoise pourront prochainement accéder à l'Internet en utilisant le script chinois.

« Cette approbation représente un changement important pour les utilisateurs de la langue chinoise de par le monde » souligne Rod Beckstrom, président et directeur général de l'ICANN. « Le chinois est parlé par un cinquième des habitants de la planète. Ceci signifie que nous venons d'augmenter l'accessibilité potentielle de l'Internet pour environ un milliard de personnes ».

Les nouveaux noms de domaine de premier niveau de code de pays internationalisés (ccTLD) et organismes associés approuvés par le Conseil d'administration sont :

- CNNIC (China Internet Information Center centre d'information de réseau Internet de Chine)
- HKIRC (Hong Kong Internet Registration Corporation Limited Société d'enregistrement Internet de Hong Kong)
- TWNIC (Taiwan Network Information Center Centre d'information de réseau de Taiwan).

Le Conseil d'administration de l'ICANN a également voté pour permettre que la demande du nom de domaine de premier niveau (TLD) controversé .XXX puisse progresser. Le registre ICM a présenté une demande pour le nom de domaine de premier niveau parrainé .XXX en tant que site communautaire éventuel pour le secteur du divertissement adulte. Le Conseil d'administration a approuvé une série détaillée de prochaines étapes relatives à la demande, y compris la diligence due accélérée, les négociations portant sur un projet d'accord de registre et la consultation avec le comité consultatif gouvernemental de l'ICANN.

La décision en vigueur est d'accord avec une décision de majorité non exécutoire du comité indépendant de révision. En février, deux des trois membres de l'IRP ont dit que le Conseil d'administration devait réexaminer sa décision de 2007 par laquelle il avait rejeté la demande de TLD de l'ICM.

Peter Dengate Thrush, président du Conseil d'administration de l'ICANN précise, « le Conseil d'administration est parvenu à une décision prudemment réfléchie qui prête attention aux conclusions du comité indépendant de révision et à la profusion de commentaires reçus de la part du public concernant l'action que nous proposions ».

- « La décision prise aujourd'hui représente une validation de la transparence et de la responsabilité de l'ICANN
- » ajoute Rod Beckstrom, président et directeur général.

Le Conseil d'administration a enjoint au personnel de l'ICANN de procéder à une révision accélérée de la demande de l'ICM afin de s'assurer qu'elle est toujours de mise et qu'il n'y a pas eu de changement qui pourrait altérer la validité de la demande. La décision du Conseil d'administration prévoit également une consultation sur le nom de domaine de premier niveau avec le comité consultatif gouvernemental de l'ICANN.

La prochaine conférence de l'ICANN aura lieu à Carthagène en Colombie, du 5 au 10 décembre 2010.

###

Les transcriptions et les comptes-rendus du Conseil d'administration peuvent être visualisés ici : http://www.icann.org/en/minutes/.

Pour l'historique de l'affaire .XXX, consulter : http://www.icann.org/en/irp/icm-v-icann/icm-icann-history-21feb10-en.pdf.

Pour en savoir plus sur les processus de décision concernant la question .XXX, consulter : http://icann.org/en/announcements/announcement-2-26mar10-en.htm

Pour en savoir plus sur les IDN, consulter : http://www.icann.org/en/topics/idn/.

Les vidéos et enregistrements audio de la conférence de presse seront téléchargés aussitôt que possible et vous pourrez les consulter à l'adresse http://www.icann.org/en/press/.

CONTACT MEDIA: Brad White – Directeur mondial de l'ICANN pour les médias

Bruxelles, Belgique

Portable: +1 301.365.3571 brad.white@icann.org

Michèle Jourdan – Coordination média et marketing ICANN

Bruxelles, Belgique

Portable: +1 310.424.0025 michele.jourdan@icann.org

Andrew Robertson - Edelman Public Relations

Portable: +44 7811 341 945

Courriel: Andrew.robertson@edelman.com

A propos de l'ICANN:

Pour joindre une autre personne sur Internet, vous devez saisir une adresse sur votre ordinateur – un nom ou un numéro. Cette adresse doit être unique pour que les ordinateurs sachent où se trouver l'un l'autre. L'ICANN coordonne ces identificateurs uniques à l'échelle mondiale. Sans cette coordination, nous n'aurions pas eu d'Internet mondial. L'ICANN a été fondée en 1998. Il s'agit d'une société à but non lucratif avec des participants de partout dans le monde, dédiée à maintenir un Internet sûr, stable et interopérable. L'ICANN promeut la concurrence et élabore des politiques sur les identificateurs uniques d'Internet. L'ICANN ne contrôle pas le contenu sur Internet. L'ICANN ne peut pas arrêter les pourriels et n'aborde pas l'accès à Internet. Mais, à travers son rôle de coordination du système de nommage d'Internet, son impact sur l'expansion et l'évolution de l'Internet est important. **Pour de plus amples informations, visiter : www.icann.org**.